



EAU DÉCHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS
CS 40509
32201 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le

S²LO

ID : 032-253201842-20240722-SPLTRIGONE2023B-DE

DELIBERATION n° CS 02 07 24
Séance du Jeudi 18 Juillet 2024

SPL TRIGONE – RAPPORT DE GESTION 2023

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 12
Procuration : 1
Absent : 7

Date de la convocation

Le 8 Juillet 2024

Date d'affichage

Le jeudi 18 Juillet 2024 à 10 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, Patrice SUAREZ

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : Monsieur Georges CAUSERO, suppléant de Monsieur Didier DUPRONT

Absent excusé : M. Gérard LILLE ayant donné pouvoir à Monsieur le Président, M. Anthony CHAULET, Mme Muriel LARRIEU, M. Roger COMBRES, Mme Céline SALLÉS, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS

Dans le cadre de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical doit se prononcer sur le rapport de gestion qui lui est soumis au moins une fois par an par ses représentants au conseil d'administration de la SPL Trigone. Ce rapport contenant les comptes de l'exercice 2023 et une présentation de l'activité de la société, a été présenté en séance.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERE ET DECIDE

- D'approuver le rapport de gestion 2023 de la SPL TRIGONE

Le Président
Francis DUPOUHEY